L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue Carondelet.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI, 20 DÉCEMBRE 1879.

CHAMBRES FRANÇAISES.

Interpellation Brisson.

Discours de M. Waddington.

Vote de confiance.

Ordre du jour Lepère.

Les journaux de Paris, du 6, nous apportent la séance d'hier. Il paraît que la Chambre des Députés a commencé le Temps enregistre les résultats de la séance:

Après avoir voté à l'unanimité un projet de loi portant ouverture au ministre de l'Instruction publique d'un crédit supplémentaire de 1,456,000 francs, la Chambre des députés a entendu hier l'interpellation de M. Brisson, développée par l'Union républicaine, [illegible] l'interpellation de ce groupe par la politique intérieure du cabinet. M. Waddington, président du conseil des ministres, qui mardi dernier avait exprimé le désir de voir surgir une telle interpellation, a répondu à M. Brisson dans un langage digne, mais pleinement loyal, et avec une fermeté calme. La discussion a été continuée par des discours de l'honorable M. Picquet et du ministre de l'Instruction publique, puis successivement plusieurs orateurs sont intervenus dans le débat [illegible] Parmi les interruptions de l'honorable M. Paul de Cassagnac et par les chefs ordinaires de ce genre d'incident. Dès que l'échauffement des mots eut semblé place à celui des idées, l'honorable M. Devès interrompit à son tour et nom de la Gauche républicaine. Enfin deux ordres du jour ont été présentés comme conclusion de débat.

Le premier, déposé par M. Allain-Targé au nom de l'Union républicaine, était formulé en ces termes:

"La Chambre, exprimant le vœu que le cabinet assure désormais le concentrement républicain, et confiant dans la fermeté des fonctions publiques les agents compromis sous les régimes précédents, en opposant une résistance énergique aux envahissements de cléricalisme, en prenant l'initiative des grandes réformes que le pays attend, entend, maintenant et qui dominent l'ordre judiciaire, passe à l'ordre du jour."

La Chambre des députés consultée, a repoussé la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Allain-Targé, et voté celui de M. Devès, que le gouvernement avait accepté. Les chiffres proclamés en séance après la dépouillement du vote ne varient du jour [illegible] exactes: voici le résultat de ce scrutin d'après le *Journal officiel*: 221 membres ont voté pour; 97 ont voté contre.

La majorité obtenue par l'ordre du jour auquel s'était rallié le ministère a donc été de 124 voix sur 318 votants. Cette fois l'Union républicaine et l'extrême gauche se sont abstenues. Les 97 députés qui ont voté contre appartiennent presque tous à la droite et ils sont restés seuls, car on ne se connaît évidemment pas dans les rangs de ceux qui n'ont pas républicains qui avaient soutenu l'ordre du jour Allain-Targé de prêter la main à un vote de coalition contre le ministère. Tout au plus pouvons-nous signaler M. Benjamin Raspail comme ayant associé sa voix à celles de la droite. En revanche, il faudrait connaître le nombre des membres présents et le chiffre précis des abstentions volontaires pour savoir quels seraient été les résultats du scrutin si l'Union républicaine et l'extrême gauche n'avaient pas profité d'abstenir; en effet, la liste des membres qui n'ont pas pris part au vote, 13 absents par congé non compris, renferme 201 noms; mais parmi eux, outre d'assez nombreux députés de droite, il en est, comme M. Albert Grévy, gouverneur de l'Algérie, dont l'abstention s'explique par une absence sans congé.

Discours de M. Waddington.

Voici le résumé du discours prononcé par M. Waddington, président du conseil:

Le principal grief formulé contre le cabinet s'est de n'avoir rien fait pendant dix mois, d'avoir laissé, en quelque sorte, les choses aller à la débandade, de n'avoir pas eu de volonté propre. Mais est-ce qu'il est vrai que le cabinet pendant dix mois soit resté inerte? Rappelez-vous dans quelle situation il a pris les affaires. Il s'est trouvé en face d'une ingrate et difficile liquidation, il l'a faite, je crois, à la satisfaction du Parlement et du pays.

La première question qui se présentait était celle de l'amnistie, qui troublait les intelligences les plus fermes et les cœurs les plus généreux. Nous l'avons résolue avec la Chambre; nous considérons qu'elle est définitivement résolue. Jamais nous ne préférerons les maux de ce qu'elle soit rétroactive. (Très bien! très bien! au centre et sur divers bancs à gauche.)

Et la rentrée du Parlement à Paris? Est-ce que le gouvernement n'a pas pris résolument cette question au mois? S'il n'avait pas clairement manifesté son intention, la Chambre ne serait jamais rentrée à Paris (Bruit.), jamais vous n'auriez obtenu ce que nous regardons comme un véritable succès pour la politique républicaine.

Il y a un sujet sur lequel nous aurions cru que M. Brisson aurait rendu quelque justice au cabinet, c'est la question de l'enseignement.

C'est là une des questions qui préoccupent le plus l'opinion publique. Eh bien! il n'a jamais eu un cabinet qui ait montré une initiative plus hardie sur cette question, qui ait moins demandé à être poussé par le Parlement? (Très bien! très bien! sur plusieurs bancs au centre).

On a parlé du conseil d'État. Il est aujourd'hui complètement réorganisé, composé d'hommes entièrement dévoués à la République; il est devenu un instrument fécond, efficace. (Bruit à droite.) Ce n'est donc encore rien que cela? Je me rappelle les paroles que prononçait il y a quelques mois l'ancien conseil d'État! N'avons-nous donc rien changé sur ce point?

Il en est de toutes les questions comme de celle-là; il semble que nous n'ayons touché à rien, que nous sommes restés [illegible] et les révocations fréquentes, et que la, comme ailleurs, le gouvernement a remplacé sans savoir. Oui, il y a eu beaucoup [illegible] mais il n'agit pas d'holocauste, encore une fois, il s'agit de poursuivre avec prudence et dévotion l'œuvre de l'épuration du [illegible]

Il est déjà entré, en partie, dans la [illegible] préfets, qui représentent plus spécialement l'État dans les départements, que le gouvernement a choisis [illegible] vers et [illegible] remède à [illegible]

Le gouvernement est décidé à faire pénétrer la République par les magistrats comme par les agents fonctionnaires. Il ne reconnaît d'état aucune distinction [illegible] Le magistrat inamovible [illegible] comme de le magistrature, sous [illegible] une [illegible] d'une [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible]